

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
SEANCE DU 26 Juin 2008**

Délibération DB 45- 2008

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

MEMBRES PRESENTS :

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAOULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. KERDRAON, R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C.ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE JJ. FUAN, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

MEMBRES EXCUSES :

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	B. JONCOUR, A. CROCHET, B. LE RUN
TREGUEUX	A. JOUAN
TREMELOIR	D. CHARLES
YFFINIAC	M. BALLAY

MEMBRES ABSENTS

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME, Y. DREVES

Nombre de conseillers en exercice : 68
 Nombre de présents : 63
 Nombre de votants : 63

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du jeudi 26 juin 2008

Délibération DB45-2008

Rapporteur : Monsieur Rémy MOULIN

Objet : Adoption du compte de gestion 2007 - Budget annexe des Transports

DELIBERATION

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières,

Considérant que le compte de gestion du Budget annexe des Transports dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Brieuc Municipal au titre de l'exercice 2007 est concordant avec le Compte Administratif présenté par l'ordonnateur,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 5 juin 2008,

Le Bureau saisi en date du 12 juin 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 63	Pouvoirs : 0	Total : 63	Exprimés : 63
Voix Pour : 63	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE :

- D'adopter le Compte de Gestion du Budget annexe des Transports établi par Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Brieuc Municipal et annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le **04 JUIL. 2008**

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

04 JUIL. 2008

